



Avez-vous réfléchi au coût actuel des amendes et des réclamations dues à un mauvais arrimage de la cargaison?

Peut-être n'avez-vous pas encore d'expérience en la matière?
Si c'est le cas, quel serait le coût si les choses tournaient mal?

Connaissez-vous vos responsabilités légales en matière d'arrimage?

Un conseiller en arrimage et en sécurisation peut vous être d'une grande utilité et vous éviter bien des soucis!

Il existe une solution adaptée à chaque lien prévu dans la législation.

1) Transporteur

En vous enseignant les bonnes méthodes d'arrimage et de fixation, nous vous aidons à remplir votre mission légale d'arrimage de la cargaison, en vue d'absorber les forces d'inertie agissant sur la cargaison.

Ces forces peuvent être absorbées en appliquant correctement les moyens et les méthodes, ainsi qu'en utilisant les véhicules adéquats.

Non seulement pour le transport routier, mais aussi pour le transport intermodal.
Car les forces à absorber dépendent du type de transport!

Vos clients en Belgique et à l'étranger connaissent-ils les directives en vigueur en Belgique?

Il serait utile qu'en tant que transporteur, vous puissiez indiquer ces directives à vos clients (expéditeurs) sans perdre ces derniers.

D'un point de vue économique, ce n'est pas facile et c'est là que D'Advies peut vous offrir la solution et vous soulager du fardeau en faisant passer le message à votre client d'une manière qui peut être perçue comme profitable pour les deux parties!

2) Chargeur

La législation belge vous confère une très grande responsabilité en matière de sécurisation des cargaisons.

Le chargeur doit légalement être considéré comme le propriétaire de l'endroit où le chargement a lieu.

Une bonne sécurisation de la cargaison commence à la base - l'emballer - mais vous, en tant que chargeur, devez vous assurer que le transporteur peut sécuriser la cargaison.

De bonnes instructions de chargement constituent déjà un grand pas en avant à cet égard. En disposez-vous déjà? Sont-elles toujours conformes aux règles du jeu actuelles?

Les connaissances nécessaires en matière d'arrimage et de sécurisation du chargement offrent également une grande valeur ajoutée pour garantir que vos produits parviennent à vos clients sans dommage.

En Wallonie, vous devez actuellement, en tant que chargeur, vérifier la conformité de l'arrimage du chargement avant que le chauffeur ne puisse quitter vos locaux...

Préparez-vous dès maintenant, ou organisez ce contrôle dès maintenant!

Dans un premier temps, cela peut sembler beaucoup de travail et impliquer un grand nombre d'heures de travail, mais par la suite, vous en récolterez certainement les fruits.

Laissez D'Advies vous guider ou vous décharger de cette tâche!

3) Emballeur

Une bonne sécurisation du chargement commence par un emballage correct et un processus d'emballage similaire.

Qu'en est-il de l'aptitude au transport de vos produits emballés?

Grâce à un audit, D' Advies peut vous éclairer et vous aider à l'optimiser!

4) Chauffeur

Grâce à une formation interne appropriée - également dans le cadre du Code 95 - et ce en petits groupes, nous transmettons les bonnes connaissances afin que vos conducteurs puissent agir en connaissance de cause.

Comme vous pouvez le constater, les raisons ne manquent pas - et celles énumérées ci-

dessus n'en sont que quelques-unes - pour contacter D' Advies dès aujourd'hui!

D' Advies travaille sur mesure selon vos produits et vos activités!

Nous travaillons aussi bien sur la base de missions ponctuelles que sur la base de projets et par le biais de consultations mensuelles.

En outre, nous vous aidons également à résoudre les litiges concernant les infractions imposées ainsi que les litiges concernant les dommages aux produits, les dommages aux véhicules, ... en raison d'un mauvais arrimage.

Nous pouvons également vous conseiller et vous assister dans l'achat de matériel de calage et d'équipement auxiliaire adéquats, ainsi que de véhicules appropriés.

Contactez-nous pour une première rencontre sans engagement!

Cette première rencontre ne vous coûte rien et ne peut être que profitable à long terme!

D' ADVIES BV

David Punie

0032 496 404 892

info@dadvies.be

www.dadvies.be